

CONSEIL MUNICIPAL
Séance N°50 du 12 Juillet 2018

Absents ayant donné procuration : Condi Michel ; Terrisson Patricia

Absentes : Arnal Yolande ; porte Marie-Christine ; Remize Maggy

Secrétaire de séance : Sonia Martin

- Eclairage public à Berlières
- Demande de subvention
- Logiciels Mairie
- Contrat de maintenance informatique
- Convention avec ABPS
- Travaux supplémentaire voiries
- Enfouissement des réseaux secs à Berlières

Eclairage public à Berlières

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux secs à l'entrée de Berlières, des supports de lampes vont disparaître notamment les poteaux béton. De ce fait, pour maintenir et améliorer l'éclairage public il faut prévoir la pose de trois candélabres et trois lampes LED.

Le SDEE a établi un devis de 2289 € HT soit 2746,80€ TTC. Sur le montant HT le SDEE nous accorde une subvention de 30% soit 686,70 €.

Vote : Pour à l'unanimité

Demande de subvention

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande d'aide financière formulée par le Football Club de Montrodat.

Il rappelle que jusqu'à présent la Commune paie la location du stade du CEM (2060 € par an tout compris éclairage, utilisation des vestiaires etc...)

Ceci évite d'avoir à entretenir l'ancien stade (tonte, arrosage, marquage) et les vestiaires ; ce qui coûterait sûrement aussi cher pour un terrain de qualité inférieure.

Pour la saison 2017/2018 la création d'une nouvelle « poule » à 14 équipes a augmenté le nombre de matchs et donc les frais d'engagement et d'arbitrage.

Le bilan de la saison fait donc apparaître un déficit de 719,87€.

Compte tenu de cette situation, M Le Maire propose à l'assemblée d'accorder au Football Club de Montrodat une aide exceptionnelle.

Vote : pour 500 € :3 Pour 350 € : 7 Pour 0 € :2

Logiciels Mairie

Actuellement, la Commune utilise les logiciels NEMAUSIC pour la Comptabilité, la Paie, Les Elections avec la dématérialisation pour l'ensemble des logiciels

Cette société nous a fait une proposition pour un contrat GOFOLIO, il s'agit d'un contrat pour l'achat de nouveaux modules. C'est un contrat annuel pour 1.800 € TTC. Selon lecommercial, ce contrat incluait tout (mise en service des divers modules + formation agent).

Quelques semaines plus tard arrivent des devis supplémentaires pour la mise en service des divers modules coût (environ 1000 €) prix obtenu grâce à l'utilisation du contrat plus (1.5 jours) et les journées de formation (780 € la journée de formation par télé service)

Les frais annuels de maintenance pour les Logiciels NEMAUSIC se décomposent ainsi :

Redevances de Maintenance et d'assistance Logiciel et Système	650,63
Redevance de maintenance maquettes budgétaires	108,00
Contrat Plus (formation agent 2 jours /an)	1 704,00
Utilisation 0.5 demi-journées pour déclaration annuelle des données sociales	
Contrat GOFOLIO	1 800,00

Soit un total annuel de 4 262,63 €

Compte-tenu de tous ces éléments et d'un service « après-vente » parfois peu réactif, nous avons contacté une autre société : cela suppose l'achat de nouveaux logiciels, la reprise des données et la formation des agents.

Le syndicat intercommunal AGEDI propose une offre complète pour remplacer tous les logiciels mentionnés ci-dessus, la reprise des données en cours et trois jours de formation sur site pour un montant de 3 797,40 € TTC. Ce pack inclut aussi un logiciel de gestion des délibérations du Conseil municipal que nous n'avons pas actuellement et un logiciel pour l'état civil.

Ensuite, la contribution annuelle pour mises à jour, assistance et maintenance s'élèvera à environ 1 260 € TTC/an. En cas de besoin, une journée de formation sur site coûterait 427 € au lieu de 780 € par télé service proposé par Némausic.

Compte-tenu de tous ces éléments, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de retenir la proposition AGEDI

De l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce dossier et régler les dépenses inhérentes.

Vote : Pour à l'unanimité

Contrat de maintenance informatique

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal du 01/07/2017 portant sur la signature du contrat de maintenance informatique avec SOS PC 48. L'entreprise propose le renouvellement du contrat de maintenance informatique sur la base de 12 heures/an (contre 15 heures précédemment) au tarif horaire de 40 € TTC/h.

Il organise ses prestations du mardi au vendredi après-midi de 14 h à 19 h et s'engage à intervenir dans le délai maximum de 2 heures. Il effectuera une visite mensuelle sur site.

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de maintenance de SOS PC 48.

Après délibération le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat de maintenance informatique avec SOS PC 48 pour effectuer la maintenance du parc informatique du secrétariat de Mairie à compter du 01/07/2018 pour une durée de 1 an.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Vote : Pour à l'unanimité

Convention avec Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS)

Monsieur le Maire expose : dans le cadre de l'aménagement du talus Est du village, l'ABPS (association des artisans bâtisseurs en pierres sèches) peut intervenir pour la réalisation de ces murs en pierres sèches depuis l'entrée sud du village jusqu'au transformateur (environ 50 ml).

Pour cela, l'ABPS demande à la Commune de prendre en charge :

L'hébergement et un repas par jour pour les 8 stagiaires et leur formateur.

La fourniture de pierres, s'il en manque.

M. le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Vote : Pour à l'unanimité

Travaux supplémentaires voiries

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 01/09/2017, des travaux de goudronnage ont été attribués à l'entreprise SOMATRA.

Sud du village (accès maison Itier) et au dessus de la maison Vidal Mercier : 11 793,00 € TTC

Rue du Levant à la Vignasse pour 11 076,00 € TTC

Lors de la réalisation du premier chantier il est apparu nécessaire de reprofiler la rue de Fontvieille pour éviter les inondations de maisons : 1430,00 € HT soit 1 716,00 € TTC.

D'autres travaux seraient nécessaires :

Chemin du Roc de la Dame : goudron pour accès à la dernière maison 1235,00 € HT soit 1 482,00 € TTC.

Rue du Colsio : bicouche calcaire sur trottoir 1 220,00 HT soit 1 464,00 € TTC

Sortie sud du village (sous le mur de Guillaume/Vieilledent): revêtement complémentaire

797,50 € HT soit 957,00 € TTC

Ces différentes prestations représentent un montant de 4 682,50 € HT soit 5 619,00 € TTC (DEVIS 2018/31).

De plus, suite à la construction du nouveau garage communal, il faut prévoir la réfection en enrobé de l'accès et la reprise du branchement AEP, le tout pour un montant de 3 542,00 € HT soit 4 250,40 € TTC. (Devis 2018.221)

Le total de ces travaux est donc de 8 224,50 € HT soit 9 869,40 € TTC.

Vote : Pour à l'unanimité

Enfouissement des réseaux secs de Berlières

Lors des travaux au niveau de l'ancien pont de Berlières, l'entreprise SOMATRA a posé des gaines pour le téléphone, l'électricité et l'éclairage public de manière à ne pas avoir à casser le goudron pour ouvrir une tranchée.

Pour la suite de ces travaux, le SDEE les a attribués à l'entreprise Engelvin.

Rappel pour info : Montant de l'opération : 90 722,50 € HT. Financement SDEE : 83 326,50 € ; participation de la commune 7 396 €.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à payer la somme de 2204,16 € TTC à l'entreprise SOMATRA. Cette facture est indépendante des sommes mentionnées ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité